

# Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS Rhône-Alpes - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS Rhône-Alpes - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous	Jury par défaut	Tous les candidats	8	117	8	8	15

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

## Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Exigences préalables à l'entrée en formation (T.E.P.) :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE1 ou PSE2, SST, AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité)
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'organisme de formation ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par l'article D212-27-1 du code du sport : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000036760930/2018-04-02>

Rappel : Le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves de T.E.P. !

## Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel », et conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS A.P.T. met en œuvre les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous
- Communiquer sur les actions de la structure
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous

Le cursus de formation met en œuvre le principe de l'alternance pédagogique (formation en centre et en entreprise), sous la responsabilité d'un tuteur. Il s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder différents domaines en relation directe avec l'exercice professionnel.

Le candidat en formation bénéficie d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements de formation (en fonction de son expérience, de diplômes...).

Les frais de scolarité sont de 30 euros

La formation débute en octobre 2023 et se termine fin septembre 2024

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-BPJEPS-APT-07>



# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Les vœux des candidats ont été examinés par une commission composée du coordonnateur de la discipline, de la responsable administrative,

du responsable du département des formations et de la coordinatrice administrative de l'établissement.

La commission d'examen des vœux a procédé au classement des candidats à partir des supports que sont :

- la fiche Avenir,

- les bulletins scolaires,

- le « projet de formation motivé »,

- un entretien individuel entre le candidat et le coordonnateur pédagogique de la formation.

Cet examen a permis d'identifier le profil et l'expérience de chaque candidat, à partir desquels s'est prononcée la commission

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

De nombreux candidats présentent un « projet de formation » confus et n'apportant pas d'informations susceptibles de démontrer la motivation

et la maturité requise pour entreprendre une démarche de formation professionnelle.

Une prise d'information beaucoup plus précise des candidats permettrait d'éviter ces écueils. Nous les invitons à nous consulter avant

d'exprimer leurs vœux pour avoir toutes les informations relatives au métier, à la formation, aux exigences et contraintes associées.

Compte tenu du caractère sélectif des tests d'exigences préalables (TEP) sur des critères exclusivement physiques dans la filière APT (aucun

élément relatif au projet professionnel ou aux savoirs faire), il conviendrait que les candidats en connaissent précisément les modalités et les

exigences avant de formuler leurs vœux. Cela éviterait bien des espoirs déçus pour les candidats mais aussi des sélections imparfaites pour

notre part.

La rigueur associée à une formation professionnelle et la nécessaire autonomie des candidats notamment dans le suivi des aspects administratifs et réglementaires qui caractérisent tant le cursus d'un dispositif de formation en alternance que le contexte professionnel, doivent

également être mesurées et pris en compte par les candidats

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Notes d'oral et d'écrit	Bulletins de 1ère / note obtenue au bac de français	Très important
	Notes d'EPS	moyenne des notes d'EPS par trimestre	Bulletins 1ère et terminale / Note obtenue au bac / Résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Evolution des appréciations/notes des bulletins transmis	Fiche Avenir / fiche de suivi	Important
	Capacité à l'oral	Aisance à l'oral Capacité à structurer sa pensée et ses propos	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de motivation	Essentiel
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Capacité à structurer son raisonnement et argumenter	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Capacité à être acteur de sa scolarité, à analyser ses difficultés et s'adapter Capacité à mener plusieurs projets simultanément	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation	Essentiel

	Capacité à s'investir, implication	Capacité à mobiliser les moyens pour la réussite des projets	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et capacité à réussir dans la formation	Validation du Test d'Exigences Préalables (T.E.P.) et implication dans ce projet de formation	Entretien de motivation	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Cohérence du projet aux prérogatives du diplôme	Projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation	Connaissance des contenus de la formation, de son organisation en alternance. Structures trouvées/sollicitées/envisagées pour l'alternance	Recherche d'une structure d'alternance / Entretien de motivation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Expérience professionnelle et/ou associative dans l'animation et l'encadrement sportif	Rubriques activités et centre d'intérêts / Entretien de motivation	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Engagement personnel hors activités scolaires	Fiche avenir / fiche de suivi / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêt	Essentiel

**Signature :**



Francis GAILLARD,  
Directeur de l'établissement CREPS Rhône-Alpes